



Degat des eaux sous un toit

Par **lolo38**, le **27/06/2011** à **15:56**

Bonjour,
je suis locataire et j'ai un degat des eaux
qui doit provenir d'un dessous de toit et suite a cela j'ai un enorme trou dans mon plafond
depuis plus de deux ans le proprietaire ne veut rien faire
quand il pleut je suis obliger de mettre une grosse bassine
quel est la solution
doit je contacter mon assurance sachant que la fuite vient du toit
merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **16:38**

Parce que vous n'avez pas contacté votre assurance pour faire la déclaration de sinistre dès
constat du dégat des eaux ?

Par **lolo38**, le **28/06/2011** à **08:27**

bonjour
non je n'est pas contacter mon assurance
je penser que les traveaux etait a la charge du proprietaire sachant qu'il n'y a aucun locataire
a l'etage en dessus ce n'est qu'un dessous de toit ou il y a des fissure et infiltration d'eau
merci